

Règlement des 24 heures de Wadelincourt 2020

Épreuve internationale de marche, sélective pour paris-Alsace 2021
Samedi 29 et dimanche 30 août 2020 et du 2X6h individuel et en équipe de 2

1. Organisation :

Club des marcheur de wadelincourt et Ath athlétisme et l'ACST-SAUVEUR sous le contrôle de la fédération belge francophone d'athlétisme.

2. Catégories :

*Compétition ouverte à tous les concurrentes et concurrents licencié(e)s âgé(e)s de 20 ans minimum.
*Une épreuve destinée à toute personne non-licenciée désirant essayer de marcher le plus kms en 24 heures.

*Une épreuve de 2x6 heures samedi 13 h et le dimanche 7h matin (en individuel) ou en équipe de 2.

*Une épreuve de 6 heures dimanche de 7h00 à 13h00 individuelle ou en équipe de 2.

3. Emplacement : Maison du village place de wadelincourt (rue du Partiau).

4. Administration :

*Dossards remis sur présentation de la licence et contre paiement de l'inscription de 35€ uniquement en espèce sur place (les chèques ne sont pas admis) à la permanence d'accueil (35€ pour les 24h, pour les 2x 6h individuelle 35€ et pour les 6h individuelle 20€ et pour les 6h par équipe de 2 25€), **le samedi 29 août de 10h00h à 12.00h.**

*Vestiaires et douches à 1km (terrain de foot à Thumaide).

*Service sanitaire pendant et après l'épreuve.

*Résultats le dimanche 30 août dès 15h.

5. Contrôle et sécurité :

Chaque concurrent portera en permanence et de façon lisible un dossard ventral et dorsal. Dès la tombée du jour et durant toute la nuit, chaque participant devra porter **OBLIGATOIREMENT** des bandes réfléchissantes devant et derrière, ou au bras, (lampe flash acceptée) sous peine de mise hors course par les organisateurs (contrôle).

6. Conditions d'engagement :

Tous les concurrents se verront remettre un prix souvenir. Les primes de déplacement seront versées en fonction de la santé de la caisse.

7. Hébergement :

Les concurrents et les accompagnants désirant bénéficier de l'hébergement pour la nuit de vendredi à samedi et du dimanche au lundi doivent voir la liste des gîtes (ou autres) de la région.

8. Appel des concurrents :

*Samedi 29 août 2020 à 12h45 sur la ligne de départ place de Wadelincourt.

9. Départ : Samedi 29 août 2020 à 13h : 24h + le 1^{er} 6h individuel.

10. Suiveurs :

Les suiveurs motorisés sont interdits sur le circuit. Sont autorisés pedestres, à vélo avec dispositif lumineux réglementaire à côté ou derrière le concurrent. Les suiveurs pedestres sont autorisés à la seule condition qu'ils observent l'allure de la marche. Les marcheurs qui physiquement poussés ou tirés encouront la disqualification. Les suiveurs à vélo sont interdits à l'intérieur du parc à mobilhomes (passage sur le côté).

11. Circulation :

Les concurrents ainsi que les suiveurs emprunteront le côté droit de la chaussée et respecteront les règles de circulation. Ils emprunteront l'intérieur des couloirs balisés par des cônes. En cas de non-respect ils encouront des pénalités selon l'art. 15....